



## ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS DE LOISIRS EN OLERON

Chez M. Eugène MEMBRADO  
6bis rue Georges BRASSENS  
33240 St GERVAIS

Téléphone APTLO : **06 18 76 14 16**

Site Internet : [www.aptlo.fr](http://www.aptlo.fr)

Affiliée à la Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées

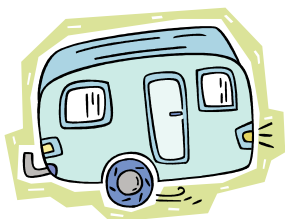
# POUR QUE VIVE NOTRE CAMPING FAMILIAL EN OLERON ET QUE NOS DROITS SOIENT PRESERVES

N°49 Juin 2019



### Sommaire :

- Le mot des Co- Présidents
- FFCCPP CA du 06/04/2019
- Quelques précisions juridiques
- Rencontre avec le maire de St Georges
- 1<sup>er</sup> contacts avec les candidats aux municipales 2020
- Comité de pilotage natura 2000
- Voter en Oléron-Mode d'emploi
- Mot de la Trésorière
- Vos informations personnelles
- Ordre du jour AG 2019
- A vos calendriers



## Le mot des Co-Présidents

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous sommes heureux d'échanger à nouveau avec vous, après cette longue période hivernale qui nous a tenus loin de l'Île d'Oléron et de nos précieux terrains.

Dans ce bulletin nous traiterons les sujets, qui à ce jour, nous semblent les plus importants, comme le compte rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées que l'APTLO a organisée en avril sur l'Île d'Oléron.

Ensuite, nous avons pensé qu'un rappel juridique et une mise en garde s'imposaient aux vues des courriers recommandés envoyés par les mairies, qui sanctionnent certains contrevenants, prévenus ou pas, qui malgré tout, font des agrandissements sans autorisation, au risque de tout perdre.

La Communauté des Communes s'est équipée d'un drone avec pilote qu'elle partage avec les autres communes, vigilance donc.

En 2020 auront lieu les élections municipales, où nous pourrons nous exprimer et peut-être orienter certaines communes vers l'acceptation et la reconnaissance du propriétaire campeur, si.... nous sommes suffisamment nombreux à être inscrits sur les listes électorales d'Oléron ! Nous vous expliquons la marche à suivre.

Egalement, les différentes rencontres avec les élus, les candidats, ainsi que notre présence à la réunion Natura 2000.

Pour terminer, l'habituel, mais non moins intéressant, mot de la Trésorière que vous lirez avec attention, compte tenu de la difficulté et de l'investissement personnel que demande cette fonction, effectuée bien entendu bénévolement.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, les meilleures vacances possibles et vous donnons rendez-vous à nos permanences et Assemblées Générales.

Pour les Co-Présidents

Eugène MEMBRADO

## **Fédération Française de Camping Caravaning sur Parcelles Privées** **CA du 6 AVRIL 2019 à L'ILE D'OLERON**

L'APTLO était représentée par Michèle Chatel (trésorière adjointe de la fédération), Michel Andrieu (administrateur de la fédération) et Michel Jambart (vice-président de la fédération).

*Nous voulons dans ce bulletin développer les échanges que nous avons eus pour vous permettre de vous rendre compte qu'on peut faire évoluer les situations.*

Le bilan d'activité précise l'impact que peut apporter la Fédération. Un de ses objectifs est d'avoir une audience au plan national. S'il est vrai que la résolution de nos problèmes se passe essentiellement au niveau local, la référence à la fédération apporte un atout supplémentaire.

Le regroupement d'associations au sein de la Fédération nous rend plus forts du fait du partage d'expériences et de la mutualisation de nos compétences. Treize ans après sa création, le travail des associations commencé depuis plus de trente ans pour certaines continue. Si à certains endroits, elles sont proches d'une solution, d'autres vivent une accalmie peut être relative, mais certaines, faute d'interlocuteurs acceptant le dialogue, leur seule issue est pour le moment de résister en continuant à venir sur leur terrain.

Notre vœu est de continuer d'échanger et de partager nos expériences, permettant à tous d'engager un processus de pérennisation permettant de continuer ce mode de vacances auquel nous tenons.

C'est un travail au quotidien que nous continuons à mener ensemble.

Une évolution des statuts de la fédération a été votée et concerne le soutien financier aux associations membres de la Fédération pour participer aux frais engagés pour se défendre (frais d'avocat, d'experts,...). La participation et le niveau de l'aide sera décidé sur présentation d'un dossier complet aux membres du CA.

### **Situation des Associations membres de la Fédération**

#### **Ile de Ré (APIR)**

M. Gendre, maire de La Flotte (80 ans), indique dans la presse qu'il ne se représentera pas en 2020 pour un cinquième mandat. Très satisfait de son bilan, notamment à propos des campeurs sur parcelles privées : (il serait parvenu à diminuer le nombre de parcelles campées) mais madame Geffré, Présidente de la Fédération Française des Campeurs Caravaniers sur Parcelles Privées résiste toujours.

#### **Ile d'Oléron (APTLO)**

Un récent article du quotidien Sud Ouest paru le 2 avril 2019, est intitulé « Haro sur les parcelles campées ». Il donne la parole au président de la fédération 17 de l'hôtellerie de plein air, qui dénonce la « concurrence déloyale » créée par l'installation de mobile home sur des parcelles privées. Sous ce même titre est publiée une interview du maire de St Pierre d'Oléron qui se dit démuni face aux propriétaires de parcelles privées de camping-caravaning. Il estime avoir 4700 parcelles dans sa commune, mais il avoue être dans l'impossibilité de joindre les propriétaires ne connaissant pas leur localisation.

Il aurait établi 21 PV d'infraction notamment parce que certains ont doublé ou triplé leur installation initiale, et entend travailler de concert avec les patrons de camping.

#### **Olonne (APCPO)**

Il y a actuellement un projet de fusion de communes

#### **Saint-Gildas de Rhuys (CDCC)**

La procédure d'Aménagement Foncier s'est mise en place. La première enquête publique concernant ce genre d'opération (enquête périmètre) s'est terminée le 18 janvier 2019. De nombreux campeurs de

St Gildas, motivés par un courrier de l'association ont manifesté sur le registre d'enquête leur désir de continuer cette activité.

La commissaire enquêteur s'est montrée sensible à cette démarche dans son rapport et a souhaité qu'elle soit examinée dans le cadre de cette opération.

### **Sarzeau (APCTPP)**

Le dossier avance et aujourd'hui 4 choix sont possibles : Repli, Tolérance, Vente avec abandon de la pratique du camping caravaning, Garder son terrain sans possibilité d'y camper.

1. **Pour les campeurs ayant choisi le repli dans les deux premiers secteurs ouverts à l'urbanisation**, après 20 ans de travail et de négociations avec la municipalité de Sarzeau, ils devraient pouvoir bénéficier de leurs nouvelles conditions d'accueil en 2019. Les plus pressés ont déposé leur Déclaration Préalable (équivalent du Permis de Construire) fin 2018 et ont tous obtenu l'accord. La demande était préalablement examinée par un architecte conseil mis à disposition des campeurs par la municipalité, puis par la municipalité, puis par la nouvelle communauté de communes « Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération » et signée enfin par le maire de Sarzeau.

Après avoir choisi sa nouvelle installation, chaque propriétaire fait ensuite son affaire des demandes de raccordement aux réseaux : Eau potable, assainissement, électricité, éventuellement téléphone pour ceux qui le souhaitent. L'ensemble des propriétaires devra adhérer à une ASL dont les statuts et le cahier des charges sont à finaliser, la municipalité ayant mandaté un bureau d'étude pour présenter aux campeurs un projet d'ASL. Les autres campeurs souhaitant le repli devront attendre l'ouverture à l'urbanisation d'autres zones de repli mentionnées au PLU.

2. **Pour les campeurs choisissant la tolérance et ceux qui abandonnent le camping**, ils vendent leur parcelle à la municipalité. Les actes de vente sont en voie de signature.
3. **Pour ceux qui refusent le processus présenté par le maire et qui gardent leur parcelle, mais en voulant continuer à y camper**, le processus de verbalisation est en cours, et la municipalité transmet les PV au procureur de la république.

### **Brem/Mer**

Ce projet est une première. Il n'entre pas dans la dénomination officielle d'aire naturelle de camping, il est qualifié « *d'aire naturelle privée pour le camping à usage familial* ». Il est administré par une Société d'attribution, formée de 5 familles (c'est une forme de SCI, utilisée par des investisseurs souhaitant acquérir ensemble un patrimoine en vue de le fractionner par la suite pour le distribuer entre eux).

Le nouveau PLU, approuvé en janvier 2015 a validé la création d'une zone de repli en Nlc (Naturel de loisirs campeurs). La Communauté de Communes de Saint Gilles a aidé à la mise en place du projet, les services instructeurs et le Sous-Préfet ont rendu un avis favorable.

Ces 5 familles qui en 2019, après s'être investies dans de nombreuses démarches (acquisitions foncières, assainissement semi-collectif, création de la Société d'Attribution, établissement du permis d'aménager, ...) vont ainsi pouvoir camper dans ce nouveau lieu. Ce mode de vacances étant maintenant pérennisé et transmissible.

### **La Faute/Mer (APRH)**

Suite au jugement du Tribunal Administratif, la zone NI du PLU est confirmée (autorisation du camping). Mais l'appel par le Préfet de cette décision, qui pour lui va à l'encontre du PPRL est toujours en cours. Affaire à suivre, et en attendant, les campeurs peuvent continuer leur activité.

MJ

## **QUELQUES PRECISIONS JURIDIQUES**

Au cours de notre dernier CA et au vu d'actions en cours dans certaines communes de l'Ile d'Oléron, j'ai souhaité faire un petit rappel au sujet de nos droits et des tolérances accordées par nos élus au regard des PLU en vigueur et du classement de l'Ile depuis 2011.

La majorité de nos adhérents ont vu leurs parcelles classées en Zone Naturelle (cela semble même se propager dans les Zones d'Aménagement Concerté), situation qui au regard de la loi n'offre que très peu de possibilités de camper et qui signifie que nous continuons à pratiquer que grâce à des tolérances.

Nous avons demandé par le passé de bien entretenir nos installations pour éviter la critique mais aussi pour les faire durer car leur remplacement n'est pour l'heure très peu envisageable. Nous avons mis en garde contre des modifications profondes qui pourraient entraîner des poursuites.

Depuis quelques temps une forme moderne de surveillance s'effectue par l'analyse de photos aériennes sur Internet sur des sites tels que Géo portail ou Google earth. Ces prises de vues de grande précision sont datées, cela signifie que les élus qui le souhaitent peuvent remonter le temps et constater les infractions aux règles d'urbanisme.

Voici un rappel des textes en vigueur concernant le délai de prescription : ce délai est passé de 3 à 6 ans depuis le 28 Février 2017, il démarre à l'achèvement des travaux et est rétroactif c'est à dire qu'il s'applique aux infractions commises avant cette date sauf si l'ancien délai de 3 ans est déjà prescrit. Au delà de 6 ans vous ne pouvez plus faire l'objet de poursuites pénales, toutefois passé ce délai la commune peut engager votre responsabilité civile dans la limite de 10 ans pour ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

Pas de panique car en règle générale dans cette démarche les communes recherchent surtout des constructions non déclarées afin de les taxer, en ce qui nous concerne il n'y aurait pas grande récolte mais qui sait peut être pour demain !!!

M.A.

## **RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE SAINT-GEORGES**

Le 12 décembre 2018, suite à notre demande Monsieur Eric Proust maire de Saint-Georges nous a reçu afin d'échanger sur divers points nous concernant. Comme à son habitude nous avons eu un accueil chaleureux et une écoute bienveillante.

Les principaux sujets abordés concernaient le PPRN avec la problématique du risque feux de forêts que nous devons prendre en compte par l'entretien de nos terrains et de leurs abords.

Le PLU de Saint Georges sera mis à jour dans le cadre de l'intercommunalité en 2020/2024

Les problèmes liés au risque de submersion pour la commune de Sauzelle.

Le principe de création de hameaux à de nouveau été abordé avec une écoute favorable de la part de l' élu.

MJ

## **PREMIERS CONTACTS AVEC LES CANDIDATS AUX MUNICIPALES 2020**

Le 13 avril 2019 nous avons reçu à sa demande Madame Dominique Rabelle candidate aux élections municipales de 2020 accompagnée de M. Armand Lièvre qui a déjà brigué la mairie de Saint-Georges dans le passé avec en tête de liste M. Verrat.

Cette candidate a de nombreuses responsabilités dont la vice présidence solidarité sociale et la vice présidence départementale en charge des affaires sociales. Son objectif étant de se faire connaître et de comprendre nos attentes.

Nous lui avons présenté notre association et les démarches que nous avons engagées depuis de nombreuses décennies, ainsi que notre projet de propositions de 2010 en particulier la création de hameaux. Un point a été développé concernant notre apport économique pour lequel elle a précisé

que nous n'avions pas intégré un facteur « charges » pour l'entretien de la voirie pour lequel nous devrions participer d'une manière plus conséquente.

Des échanges ont eu lieu sur les actions de l'ONF et du conservatoire du littoral, en particulier sur l'achat de terrains à des prix dérisoires. Un développement sur la préservation de l'île avec l'action Oléron 21 par le travail engagé sur tous les réseaux d'eau et des marais qui a abouti à la définition de zones de préemption sous la couverture de l'intérêt économique.

Au cours de ces échanges et malgré nos demandes réitérées, la candidate ne nous a présenté aucun point de son programme qu'elle compte proposer à ses électeurs.

Par contre nous en savons un peu plus sur ses objectifs suite à l'article paru dans le journal le Littoral du 17 mai 2019. Un extrait est repris ci-après :

*Sic : « Trois anciens candidats dans son comité de soutien Quant aux principaux dossiers clivants sur l'Île d'Oléron que sont le péage du pont et les filières de la Malconche l'élue reste favorable à l'instauration d'un droit départemental de passage, même si elle estime que le débat est clos pour l'instant...Au sujet du projet de filières conchylicoles au large des plages de Saint Georges d'Oléron, elle compte faire tout son possible pour que les plages ne soient pas saccagées.... En cas de victoire, elle a prévu de créer un conseil des sages autour de trois anciens candidats de 2014- Gérard DELSUC, Bernard VERRAT et Olivier SCHMIT lesquels font déjà partie de son comité de soutien. Une entité qui ne sera pas uniquement consultative et sur laquelle elle compte apporter de vraies propositions. »*

MJ

## **COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 DU 22 MAI 2019**

L'APTLO était représentée à ce comité de pilotage par MM. Membrado, Texier et Jambart.

M. Pascal Massicot présidait cette réunion. Le Sous Préfet était présent.

Le rôle du comité de pilotage des zones Natura 2000 est de réaliser un inventaire et un suivi biologique du milieu. Il a également pour mission d'assister les porteurs de projets et de proposer l'adoption de chartes aux différents propriétaires des zones concernées.

L'objectif est d'établir un plan de gestion des sites Natura 2000 en concertation avec les membres du comité (élus, experts, les usagers de loisir, les associations de protection de la nature, les usagers professionnels, les services de l'Etat)

Ce plan doit permettre de maintenir l'état des sites, de préserver les espèces qui ont un intérêt communautaire (chauves-souris par exemple), d'assurer le potentiel d'accueil des sites en éduquant le public à l'environnement, et d'approfondir les connaissances de ces sites.

Plusieurs fiches d'actions (16) ont été établies pour permettre de sensibiliser le public dans les différentes activités qui sont proposées (camping, centres équestres, milieu scolaire..)

Les zones impactées concernent les dunes et les forêts littorales et intéressent les communes de Saint-Trojan, Grand Village, Saint-Georges, Saint-Denis et Dolus.

Au cours de cette réunion il n'a pas été fait allusion à nos terrains mais nous devons être exemplaires dans l'entretien de nos terrains et le respect de l'environnement. On peut penser que même si seuls les chauves-souris, les lapins, les lézards, les orchidées et les petites plantes ont été au centre de la réunion, à terme on sera directement concernés et ce sera un facteur supplémentaire qui viendra nuire à notre existence.

Il faut donc rester vigilant.

MJ

## VOTER EN OLÉRON - MODE D'EMPLOI

Les Élections Municipales auront lieu en 2020 !

Depuis de nombreuses années, nous essayons de vous mobiliser en vous demandant de vous faire inscrire massivement sur les listes Électorales de la commune où se situe votre terrain.

**Vous en avez tout à fait le droit.** L'article 11 du Code Électoral est très clair sur cette possibilité.

Même si vous ne payez aucun impôt foncier, il vous suffit d'être propriétaire depuis 5 années consécutives pour obtenir votre certificat d'inscription au rôle de l'impôt foncier.

Pour une somme minimale (terrain trop petit ou de faible valeur) les impôts fonciers ne sont pas recouverts, mais vous êtes cependant inscrit au rôle des contributions.

**L'inscription au rôle des impôts, délivrée par le percepteur est nécessaire**, vous pouvez en faire la demande par écrit au centre des Finances publiques 4, rue du Général de Gaulle 17310 St Pierre d'Oléron accompagnée de la photocopie de votre pièce d'identité, la photocopie du document afférent au règlement des ordures ménagères, la commune et le numéro de votre parcelle, ou bien vous rendre sur place durant les jours d'ouverture pour en faire la demande, muni de ces justificatifs, ce certificat vous est généralement délivré dans les minutes suivantes.

Malgré parfois l'opposition (Mairie ou Perception), insistez, c'est tout à fait légal. Muni de votre certificat d'inscription au rôle des impôts vous allez à la mairie de la commune où se situe votre terrain et vous demandez votre inscription sur les listes électorales. Ce service se chargera du transfert de votre inscription sur les listes de la commune de votre résidence principale vers la commune de l'île d'Oléron.

Par cet investissement dans la vie publique locale, vous pourrez démontrer d'une part, votre attachement à l'île d'Oléron et d'autre part, ***influer sur la vie politique de la commune***. Cette implication est sans nul doute, **l'unique** chance et moyen d'aboutir à des solutions consensuelles. C'est peut-être l'opportunité d'infléchir l'orientation des élus locaux.

Vos voix auront **un impact très important sur l'île**, à contrario, elles ont une très faible influence sur les scrutins de vos résidences principales.

Plusieurs solutions s'offrent à vous : soit en couple ou bien seul le conjoint ou la conjointe, l'une ou l'un dans l'île, l'autre à la résidence principale. Très peu votent dans les autres communes insulaires.

L'éloignement ne doit pas être un handicap : vous pouvez voter par PROCURATION il suffit, que la personne qui vote pour vous soit inscrite dans la même commune. L'APTLO fait le maximum pour défendre les intérêts de ses adhérents, mais de toute évidence, **elle ne peut pas prendre en charge** ce qui est de la responsabilité individuelle de chacun.

Aidez-nous, engagez-vous dans cette démarche, nous avons besoin de vous toutes et de vous tous pour que nous soyons reconnus comme citoyen propriétaire à part entière.

**FAITES VOUS INSCRIRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements sur cette inscription très importante pour l'avenir de nos biens sur l'Île d' Oléron.

E.M

## MOT DE LA CO-PRESIDENTE FINANCES ET MANIFESTATIONS TRESORIERE

Nous entrons dans notre 48<sup>ème</sup> année de résistance pour nous mener à la reconnaissance de nos propriétés et à ce titre, qu'il me soit permis de rendre hommage à tous nos « anciens » qui ne sont plus. Qui quelque part déjà, au début de la naissance de cette association ont été « *nos premiers de cordée* » terme à la mode, mais qui veut dire tellement de choses pour nous propriétaires de terrains de loisirs terme loin d'être usurpé !

En effet, dans la mesure du possible chacun de nous, adhérent de l'APTL OLERON, doit être solidaire des uns et des autres pour prendre sa part dans l'action que nous menons pour la défense de nos terrains.

La cotisation qui est de 25 euros depuis de nombreuses années, devrait être augmentée pour faire face aux augmentations diverses que nous subissons depuis quelque temps au sein de notre Association. Nous attendons nos prochaines Assemblées Générales de l'été pour vous en parler plus amplement et vous soumettre une évolution de la cotisation.

### **BILAN DES COTISATIONS 2019**

Nous vous rappelons que les cotisations sont à régler en début d'année pour l'année en cours. La cotisation est de 25 euros pour l'année 2019.

Seulement 25% de nos adhérents sont à jour, à l'heure où nous préparons ce bulletin du 1er semestre 2019. Sauf cas exceptionnel, n'attendez pas les AG de l'été pour régler vos cotisations, ce qui perturbe l'heure du début de nos assemblées et fait perdre du temps aux adhérents qui respectent ces règles.

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque de cotisation de 25 euros, libellé à l'ordre de : APTL OLERON, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour de votre justificatif de paiement, à  
**Mme CHATEL Michèle, TRESORIERE APTLO 12 Avenue Pierre Corneille 91420 MORANGIS**

### **ASSISTANCE JURIDIQUE**

Nous vous rappelons l'abandon de l'Assistance Juridique décidé lors de nos Assemblées Générales de l'été 2018, nous vous avons proposé deux options :

1. Remboursement de votre Assistance Juridique
2. Possibilité de laisser votre Assistance Juridique comme DON sur le compte « DEFENSE

Pour tous ceux qui n'ont toujours pas répondu à ce jour, merci de nous faire connaître votre choix par écrit sur papier libre, pas de mail.

Les beaux jours, les enfants, les amis et vous chers adhérents et vos familles seront de nouveau sur vos terrains profitez de ce simple et pourtant immense bonheur pour embellir vos terrains et les rendre agréables dans le respect total de l'environnement, nous devons être sans reproche et gardons espoir pour le devenir de nos parcelles.

Toute l'équipe de l'APTL Oléron compte sur vous et vous souhaite de très bonnes vacances.

Je dédie ce bulletin à (notre) mon amie Monique CHEREAU disparue subitement en mars 2019, elle faisait partie de notre équipe, Monique était de toutes les causes, ne comptant pas son temps, impliquée au plus haut point à la défense de nos terrains.

Tu vas nous manquer Monique.

MC

### **VOS INFORMATIONS PERSONNELLES**

Pour ceux qui n'ont pas communiqué les informations personnelles concernant vos terrains vous trouverez en fin de bulletin le document à compléter dans son intégralité. Nous en avons besoin pour compléter nos dossiers de défense, ces informations sont confidentielles et ne seront utilisées que pour préparer nos dossiers de défense.

Merci de les compléter.

MJ

## **ASSEMBLEES GENERALES 2019**

### **I- Les Assemblées Générales auront lieu :**

**Le vendredi 19 juillet**

**Le vendredi 16 Août**

L'accueil aux Assemblées Générales aura lieu à partir de 18 heures. **Veillez porter les Pin's APTLO pour confirmer votre appartenance à l'association.**

L'ordre du jour réservé aux adhérents, se déroulera de 18 heures 30 à 19 heures 30.

A partir de 20 heures nous recevrons les élus.

Une fin est envisagée à 21 heures.

#### **Ordre du jour des AG:**

- Points des différentes rencontres avec les élus
- Développement des réunions avec la Fédération
- Bilan financier
- Echanges sur les questions d'ordre général

*Nota : Il est précisé que notre problématique a un caractère collégial et non individuel. Les cas particuliers sont à exposer aux permanences qui sont prévues pour cela.*

### **II- Les Permanences 2019**

**Salle Aliénor** (située près de l'office du tourisme à Saint-Georges d'Oléron)

**Les mercredis de juillet et d'août de 9 heures à 12 heures.**

Afin d'éviter les cohues de fin de permanence, nous vous demandons de venir dès l'ouverture.



## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :

Prénom :

Adresse Principale:

Téléphone :

Adresse Mail :

## RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE PARCELLE

Adresse complète:

Date d'acquisition :

Nom du notaire (si possible) :

Nature du terrain vendu:

Terrain à camper (1)  Agricole (1)  Boisé(1)  A proximité de la mer(1)

Zone cadastrale  Surface de la parcelle (2)  m<sup>2</sup>

Équipements de la parcelle:

Eau (1)  Électricité (1)

Fosse étanche (1)  Tout à L'Égout(1)  Assainissement par épandage(1)

Mobil home (1)  Caravane (1)  Chalet (1)

Abri maçonné pour sanitaires/autres (1)

Classez votre besoin parmi ces équipements par ordre prioritaire (3 maxi) :

Nature des taxes payées :

Taxe d'habitation (1)  Taxe foncière (1)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1)

Nombre de personnes utilisant le terrain (2)

Présence sur la parcelle : Durée (en mois) (2)  Période (été ou autre)

Date et Signature (Ces données resteront confidentielles au sein de l'APTLO)

(1) Répondre par O pour OUI ou N pour NON

(2) Indiquer le nombre

Document à retourner avant le 10 juillet à :

Monsieur Michel JAMBART 10 rue des Tamaris 85800 Le Fenouiller